

Procédures d'alerte

- Composez le 911.
- S'il y a eu une perte de conscience, supposez un risque de blessure au cou et ne déplacez pas l'élève.
- Demeurez avec l'élève jusqu'à l'arrivée de l'ambulance.
- Communiquez avec les parents/tuteurs/gardiens de l'enfant de l'élève (ou la personne à contacter en cas d'urgence) pour les informer de l'incident et de l'appel du service médical d'urgence.
- Surveillez et documentez tout changement (c'est-à-dire sur le plan physique, cognitif, émotionnel/comportemental) chez l'élève.
 - Consultez le formulaire de rapport d'incident de votre conseil pour connaître les procédures de documentation.
- Si l'élève reprend conscience, demandez-lui de demeurer calme en position allongée.
- N'administrez aucun médicament (sauf si l'élève requiert un médicament pour une autre affection médicale, par exemple, insuline pour l'élève diabétique, inhalateur pour l'asthme).